

CHARTER

Compagnie d'Assurances des Marchands

Etat de la Louisiane

Qu'il soit connu que le 11ème jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-trois...

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS MUTUAL INSURANCE COMPANY"

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation...

ARTICLE I. Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation...

ARTICLE II. Cette corporation est créée pour servir à faire des assurances contre incendie, les risques de mer...

ARTICLE III. Cette corporation est créée pour servir à faire des assurances contre incendie, les risques de mer...

ARTICLE IV. Le fonds de capital de cette corporation est par les présentes de \$250,000 divisé en cent mille actions de cinq dollars chacune...

ARTICLE V. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE VI. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE VII. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE VIII. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE IX. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE X. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE XI. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE XII. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE XIII. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE XIV. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

ARTICLE XV. Lorsque les gains de l'année fiscale le justifient, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie...

W. W. WALLIS, MAURICE R. WOULFE, FRANKLIN P. MARRY, JAMES J. WOULFE

Je certifie l'above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited"...

GEORGE W. PARROTT, Notaire Public

CHARTER

Etat de la Louisiane

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

Je soussigné, Notaire Public en et pour le Paroisse de l'Ouachita, Etat de la Louisiane, certifie que...

ATHENEES LOUISIANAIS

Corbonnes de 1896

L'Athènes propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"De tous les romanciers français du dix-neuvième siècle, quel est celui qui vous plait le plus et pour quelles raisons?"

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, œuvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable. Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athènes.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le pom du lauréat sera une mention honorable et le lauréat sera nommé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire général.

Les avocats trouveront utile à conseil la liste ci-dessous des jours où sont appelables (retourables) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat.

Boisier, les seconds lundis de mai et de décembre. Cadot, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre. Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre. Orest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catani, les seconds lundis de mai et de décembre. Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre. DeSoto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Felecianna, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre. Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre. Ibérie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Lincoln, les seconds lundis de mai et de décembre. Lafayette, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre. Madison, seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre. Natobitoche, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Taghphah, les quatrièmes lundis de mars et de novembre. Union, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre. Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

ASSURANCES

Vingt-septième Etat Annuel

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Pour l'année expirée le 31 décembre 1896

Primes reçues: Sur risques de feu \$187,779 58

Sur risques de mer 1,814 40

Sur risques de rivière 1,814 40

Total des primes \$191,398 38

Primes non acquiescées de 1895 \$9,981 00

Primes totales \$201,379 38

A déduire: Primes payées \$201,379 38

Primes non acquiescées de 1896 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1895 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1894 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1893 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1892 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1891 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1890 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1889 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1888 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1887 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1886 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1885 \$65,700 00

Primes non acquiescées de 1884 \$65,700 00

NOMS

Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constante.

Martin, maintenant Moss.

Delord, maintenant avenue Howard.

Peart, maintenant Fee.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

RUES SANS LES DISTRICTS MAJ

QUES

Basin (de Olio au haut de la ville) maintenant Saratoga.

Boudoquois et Jeanette, maintenant Gerfald.

Breasil, maintenant Sud Robertson.

Commune, (de Baronne au fond de la ville), maintenant Avenue Talama.

Casse, maintenant Bourgeois.

Cinquième, maintenant Poplar.

Quinzième, maintenant Olive.

Première, maintenant avenue St-Charles.

Quatorzième, maintenant Oak.

Quatrième, maintenant Oleanard.

Jackson, maintenant Général Ogden.

Jefferson, maintenant Joliet.

Madison, maintenant Dante.

Milton, N. O., maintenant Metook.

Napoleon, maintenant Néron.

Neuvième, maintenant Sycamore.

Dix-Neuvième, maintenant Fear.

Olivier, maintenant Gouffé.

Philip, N. C., maintenant Mermet.

Roseau, N. C., maintenant Ross.

Deuxième, maintenant Maple.

Septième, maintenant Hickory.

Dix-Septième, maintenant Palmette.

Septième, maintenant Birch.

Nord Claiborne, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.

Chemin du Bayou, (commençant à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparte).

Calhoun, maintenant Arthur.

Clay, (nord de Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.

Gainey, maintenant Germain.

Génois, maintenant Froeman.

Hôpital, (maintenant du deuve à Nord Remparte, puis au lac).

Avenue Jackson, (maintenant avenue Van Buren), maintenant avenue Belmonte.

Avenue Monroe, maintenant avenue Uebster, maintenant Voinin.

DEUXIEME DISTRICT

Wilson, maintenant Serantia.

Oak, maintenant Oréhid.

Port, maintenant Moss.

St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Bonquette.

Chemin du Bayou, (de Nord Remparte à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.